

Bref Rhône-Alpes et ses partenaires récompensent
les entreprises et les collectivités innovantes



Rhône-Alpes Terre d'Innovation

Les Trophées Bref Rhône-Alpes

2011 - 6^{ème} édition



Un événement

Bref

DOSSIER DE CANDIDATURE



Depuis 2006, les Trophées Bref Rhône-Alpes de l'Innovation récompensent les entreprises et les collectivités territoriales qui dynamisent l'économie rhônalpine. Cette remise de prix est devenue un rendez-vous incontournable du calendrier régional économique. Toutes les entreprises justifiant d'au moins d'un an d'existence et dont le siège ou un établissement sont implantés en Rhône-Alpes peuvent participer, quelle que soit leur activité. Les dossiers seront départagés par un jury composé de Didier Durand, directeur éditorial de Bref Rhône-Alpes, et des entreprises partenaires.

En 2011, les Trophées Bref Rhône-Alpes prennent une nouvelle dynamique et évoluent pour répondre toujours mieux aux enjeux économiques du territoire rhônalpin avec de nouvelles catégories, symboles des secteurs d'activités phares de la région, et deux lieux de remises, à Lyon et Chambéry.



1 | Carte d'identité

● **Nom de l'entreprise ou collectivité :**

.....

● **Forme juridique :**

.....

● **Date de création :**

● **Votre entreprise appartient-elle à un groupe ?** **Oui** **Non**

● **Si oui, lequel ?**

.....

● **Adresse postale complète :**

.....
.....

● **Tél :**

● **Télécopie :**

● **Adresse site Internet :**

.....

● **Nom(s), fonction(s), coordonnées et emails du/des dirigeant(s) ou/et élus :**

.....
.....
.....

● **Personne en charge du dossier de candidature (nom et fonction) :**

.....
.....

● **Tél :**

● **Email :**

2 | Participation aux Trophées

Dans quelle catégorie souhaitez-vous participer aux Trophées Bref Rhône-Alpes de l'Innovation 2011 ?

TRANSPORTS

Sera récompensée une entreprise ou une collectivité qui aura conçu, réalisé ou exploité un produit ou un système de transport de personnes ou de marchandises innovant, en particulier en matière de respect de l'environnement et d'économie d'énergie.

TOURISME, LOISIRS, HÔTELLERIE

Sera récompensé une entreprise, un établissement, un site ou une collectivité qui aura proposé à sa clientèle un service ou un concept innovant et différenciant, participant à la dynamique de l'offre touristique régionale.

AGRO-ALIMENTAIRE

Sera récompensée une entreprise artisanale ou industrielle qui aura créé et fabriqué un produit agroalimentaire innovant. Seront particulièrement pris en compte les aspects qualitatifs, le respect d'une filière régionale (circuit court, bilan carbone) et la mise en valeur de la notion de terroir.

SANTÉ

L'entreprise ou la collectivité récompensée aura conçu un médicament, un vaccin ou tout autre produit, équipement ou service apportant une amélioration marquée du confort et de l'allongement de la vie, de la protection de la santé humaine, ou de la prise en charge des malades.

INDUSTRIES DU SPORT ET DE LA MONTAGNE

Sera récompensée une entreprise qui aura créé et fabriqué un article ou un équipement de sport innovant, en élevant particulièrement le niveau de son confort, de sa sécurité, de sa praticité et de sa durabilité. Tous les sports, d'été ou d'hiver, d'intérieur ou d'extérieur, sont concernés. L'éco-conception sera un élément pris en compte dans le choix du jury. En cas d'égalité, priorité sera donnée à une entreprise produisant en Rhône-Alpes (par rapport à une production délocalisée).

INDUSTRIES

Il s'agit de récompenser une entreprise qui aura conçu et réalisé un produit industriel ou un process qui apporte des améliorations sensibles en matière de qualité, de productivité et/ou de prix, aux produits ou équipements existants sur le marché, voire constitue un véritable saut technologique. En cas d'égalité, priorité sera donnée à une entreprise produisant en Rhône-Alpes (par rapport à une production délocalisée). Toutes les secteurs industriels (hors agro-alimentaire représenté dans une catégorie particulière) sont concernés.

PRODUIT GRAND PUBLIC

L'entreprise lauréate sera récompensée à travers l'intérêt, l'utilité ou le design particulièrement innovants qu'elle aura apportés à un article de grande consommation. Eco-conception et impact écologique (bilan carbone...) seront particulièrement appréciés. A noter que l'agro-alimentaire est déjà représenté dans une catégorie particulière.

ENTREPRISE FAMILIALE

Sera récompensée l'innovation d'une entreprise dont le capital social est majoritairement détenu par les membres d'une même famille. La présence minoritaire de structures financières au capital n'est pas réhibitoire. Tous les secteurs d'activité et toutes les tailles d'entreprises sont concernés par ce trophée. En cas d'égalité, priorité sera donnée à une entreprise produisant en Rhône-Alpes (par rapport à une production délocalisée).

SERVICE PUBLIC

Le trophée « Innovation Service public » sera décerné à la collectivité locale ou territoriale, à la régie municipale ou à la société agissant en délégation de service public, ou encore à la structure d'Etat, qui aura proposé un nouveau service ou aura considérablement amélioré la qualité d'un service existant, qu'il s'adresse au grand public ou aux entreprises, contribuant ainsi à une meilleure efficacité des relations entre le contribuable et le service public.

ENVIRONNEMENT

Consciente de l'urgence de diminuer l'impact de son activité sur l'environnement (pollution de l'air, du sol, de l'eau), l'entreprise récompensée aura mis en œuvre une politique environnementale sur le long terme, conçu une technique ou un produit permettant de diminuer la pollution ou d'abaisser la consommation énergétique, participé au développement des énergies renouvelables etc.

JEUNE POUSSE

Anglicisée par le terme « start up », la « Jeune pousse » est une entreprise créée récemment (moins de trois ans) et dont le potentiel de croissance est jugé particulièrement élevé, de par la nature même de son activité, généralement hautement technologique (santé, biotech, nanotech, électronique etc.). Contrairement aux autres catégories, l'espoir représenté par les produits et technologies développés primeront sur la santé économique (chiffre d'affaires, résultats...) de la jeune pousse, sans pour autant éliminer cette dernière dans le choix du jury.

SERVICES

Il s'agit de récompenser une entreprise proposant un nouveau service qui n'existait pas encore sur le marché et/ou qui apporte une grande amélioration en matière de qualité, d'efficacité et d'usage. Sont concernés les services à la personne comme les services aux entreprises.

3 | Activité de votre entreprise ou collectivité

*(ces informations ne seront pas communiquées
et serviront uniquement à l'appréciation des dossiers du jury)*

● Description de l'activité de votre entreprise ou collectivité :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

● Evolution de votre activité depuis 3 ans (en €)

Année	CA	Résultat net	Effectifs
2009			
2010			
2011 (prévision)			

● Investissement en recherche et développement (en €, en homme/pourcentage/CA ... autres) *

Année	Montant R&D	Moyens humains	Pourcentage du CA
2009			
2010			
2011 (prévision)			

● Votre recherche est-elle réalisée * :

En interne ? **Oui** **Non**

Si oui, par combien de personnes ?

.....

Avec l'aide de prestataires extérieurs ? **Oui** **Non**

Si oui, quels types de prestataires ?

.....
.....
.....

● Déposez vous des brevets, marques ou dessins et modèles ?

Si oui, précisez le nombre de brevets, marques ou dessins et modèles déposés et pour quel type de produit ou services :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

PLUS2SENS

Tél : 04 37 24 02 58

Email : agence@plus2sens.fr

Adresse postale : 104, rue Tronchet – 69006 Lyon

Une participation de 80 € TTC est demandée aux entreprises et collectivités candidates pour la gestion des dossiers.

Ce chèque est à envoyer à l'ordre de IDM Rhône-Alpes avec votre dossier de candidature à l'adresse suivante :
PLUS2SENS – 104, rue Tronchet – 69006 Lyon

ou par virement en téléphonant au
04 37 49 77 90.

Une facture acquittée vous sera alors envoyée et votre dossier enregistré.

Les dossiers sont à renvoyer par courrier ou mail auprès de
PLUS2SENS (coordonnées ci-dessus)

**ATTENTION : Date limite de votre candidature
avant la réunion du Jury, le 28 septembre 2011**

en partenariat avec



Lyon

Chambéry



en collaboration avec :



La Sphère des Possibles
communication • événements • tourisme d'affaires

